

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES 2024/2025

Mise à jour le 27 août 2024 [LD]

Pour tout renseignement, voir les Règlements Sportifs des Règlements Fédéraux **2024** (fftt.com). Les références d'articles ci-dessous s'y rapportent et les précisent.

PRECISIONS PAR RAPPORT AUX REGLEMENTS FEDERAUX

1) TRANSMISSION DES RESULTATS

II.604 – page 39.

Pour les divisions départementales, une feuille de rencontre est à envoyer au responsable du championnat, par courrier postal ou par courriel. L'utilisation de GIRPE est vivement recommandée. Un exemplaire de la feuille est obligatoirement destiné au club visiteur (Papier ou par Mail). La saisie internet dans spid des résultats est obligatoire pour les équipes seniors.

2) LICENCIATION

En championnat Départemental (uniquement), un joueur figurant sur la feuille de rencontre qui n'aura pas **justifié de sa licenciation** ou présenté son certificat médical sera qualifié à posteriori si après vérification, il est bien licencié pour la compétition.

Rappel : un joueur figurant sur la feuille de rencontre non licencié ou n'ayant pas son certificat médical (au jour de la rencontre) engage sa propre responsabilité et celle de son président de club.

3) LES CHOIX

II.602 – page 39.

31) FORMULE DE LA COMPETITION

Décompte des points rencontre : **I.201 – pages 18.**

Mixtes :

En D1, D2, D3 et D4 : **choix I.203.3.2**, équipes à 4 joueurs en 18 parties – **Page 19.**

32) NOMBRE DE PHASES : Le championnat se déroule en deux phases.

33) DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

A) Mixtes :

La départementale 1 comprend 4 poules de 8 équipes.

La départementale 2 comprend **6 poules de 8 équipes.**

La départementale 3 comprend **8 poules de 8 équipes.**

La départementale 4 comprend X poules de 7 ou 8 équipes suivant le nombre d'équipes engagées.

Suivant les besoins, la Commission Sportive pourra être amenée à faire des poules de 7 équipes.

NB : Le nombre de poules en 2ème phase pourra évoluer si beaucoup d'équipes venaient à s'engager à mi-saison.

Déroulement de chaque phase :

Le premier de chaque poule monte en division supérieure, excepté en D1. Si le nombre de descente est inférieur au nombre des premiers de poule, les deuxièmes de poule peuvent monter pour compléter les poules à 8. Pour la D1 les 3 montées en R4 sont disputées lors des titres parmi les 4 équipes classées 1ères des 4 poules. En cas d'impossibilité (intempéries ou autre) de jouer les titres, les 3 montées sont attribuées en fonction de l'ordre du classement intégral.

A chaque niveau, le 8^{ème} de chaque poule descend en division inférieure. Pour maintenir les poules à 8 équipes, il descend le nombre supplémentaire d'équipes nécessaires. Les repêchages éventuels se font sur décision de La Commission Sportive

Le classement des équipes dans une poule se fait comme prévu à l'article I.202.2 – page 19.

(*1) voir à la fin de l'annexe.

Le classement des équipes au même niveau se fait comme prévu à l'article **II.109 – page 24.**

34) ARRET DE LA RENCONTRE

Toutes les parties sont jouées.

35) PARTICIPATION DE FEMININES AU CHAMPIONNAT MASCULIN

Les féminines peuvent participer au championnat masculin sans restriction.

36) EQUIPE INCOMPLETE

A) mixtes :

Pour toutes les divisions, un joueur peut être absent. Il faut considérer comme joueur absent soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

Lorsqu'une équipe est incomplète au moment des doubles, elle doit obligatoirement disputer le double 1. **Il en est de même si un joueur est absent depuis le début de la rencontre jusqu'au moment des doubles.**

37) NOMBRE D'EQUIPES D'UN MEME CLUB DANS UNE MEME POULE

Il pourra y avoir deux équipes d'un même club par poule. Cependant cela sera évité au maximum.

38) ATTRIBUTION DES TITRES

Les titres sont attribués à l'issue de chaque phase. Les équipes classées premières de leur poule participent aux journées des titres.

Ne peuvent disputer les titres que des joueurs qualifiés pour les équipes prévues, et ayant participé obligatoirement à au moins deux journées de championnat **adultes ou jeunes** lors de la phase concernée (pas obligatoirement dans les équipes prévues).

En départementale 1 messieurs, les 4 équipes classées premières de chaque poule se rencontrent en 1/2 finale puis finale pour déterminer le champion de départementale 1. Une rencontre entre les 2 perdants des 1/2 finales se joue pour attribuer la 3^{ème} montée en R4.

En départementale 2 messieurs, **les 6 équipes** classées premières de chaque poule se rencontrent en 1/4 de finale, 1/2 finale puis finale pour déterminer le champion de départementale 2.

En départementale 3 messieurs, **les 8 équipes** classées premières de chaque poule se rencontrent en 1/4 de finale, 1/2 finale puis finale pour déterminer le champion de départementale 3.

En départementale 4 messieurs, les X équipes classées premières de chaque poule se rencontrent en 1/4 de finale, 1/2 finale puis finale pour déterminer le champion de départementale 4.

Une équipe qualifiée pour les finales, doit obligatoirement participer à celles-ci, afin de valider sa montée.

39) Balles :

Toutes les rencontres se disputent avec des balles plastiques.

(*1) Classement des équipes dans une poule

I.202.2 - Cas où toutes les parties sont jouées – page 19

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées / points parties perdues (départage général). Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après **de manière chronologique**, pour celles restant encore à égalité :

a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;

b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées / points parties perdus sur les rencontres disputées entre elles ;

c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées /manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;

d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points manches gagnés / points -manches perdus sur les rencontres disputées entre elles ;

e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

f) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

CHANGEMENT REGLEMENT FEDERAL

II.118.3 - Forfait général

Une équipe d'une association est forfait général soit de son plein gré, soit à la suite de deux forfaits simples consécutifs ou non au cours de la saison.

Lorsqu'une équipe d'une association est déclarée forfait général dans une division, elle n'existe plus. Tous ses résultats de la phase en cours sont automatiquement annulés ainsi que les points rencontre acquis contre cette équipe par ses adversaires. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée à l'issue de la phase en cours et de la phase suivante.

II.118.4 - Forfait au cours de la dernière journée de championnat d'une phase

Un forfait est considéré comme forfait au cours de la dernière journée de championnat **d'une phase** si, après ce forfait, l'équipe ne doit plus disputer de rencontre pour la **phase** en cours (excepté titres lorsque l'accession est acquise et repêchages).

Si ce forfait correspond à la dernière rencontre d'une poule, les résultats vis-à-vis des autres équipes de la poule sont conservés. Lorsqu'une équipe est exempte lors de la dernière rencontre d'une poule, un forfait lors de la rencontre précédente est un forfait simple.

Si ce forfait est le deuxième forfait de la saison, il y a lieu d'appliquer les règles du forfait général et les règles du forfait au cours de la dernière journée de championnat pour les résultats de l'équipe au cours de la **phase**.

Le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la phase entraîne la sanction suivante : application de la pénalité financière d'un forfait simple (frais de déplacement aller et retour) et rétrogradation de l'équipe de deux divisions.

En rouge les modifications apportées pour la saison 2024/2025.